

POSTAL  
ANNÉCY - TÉL. 13-01  
BOITE POSTALE 99

Cette position pourrait être confiée à un expert comptable ou un expert auprès des tribunaux dont la fonction et la formation le laisse à l'abri de toute possibilité d'influence particulière.

Cette Société pourrait être créée à moindre frais sous forme de Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 NF, capital minimum légal.

La gérance pourrait vous en être confiée tout en me réservant le droit d'accéder également à cette position.

Nous pourrions envisager d'avoir le siège social à ANNECY où je dispose d'une organisation commerciale, entrevoir la création d'un bureau à PARIS établi à votre domicile et, grâce à la collaboration d'un de vos parents, l'adresse d'un bureau au Brésil.

Nous commencerions à fonctionner de façon à exposer le minimum de frais, c'est à dire sans nous attribuer de salaire tant qu'un volume d'affaires ne le permettra pas.

Concernant les frais exposés par chacun, ceux-ci seraient pris en compte par la Société étant entendu que ces frais ne seraient décidés que d'un commun accord. Je crois nécessaire en effet de commencer avec un très grand souci d'économie de façon à nous ménager la possibilité de maintenir un effort assez long si, comme je le crains, notre action n'est pas immédiatement sanctionnée par des résultats matériels importants.

Ces propositions étant soumises à votre réflexion vous voudrez bien les étudier et me faire parvenir vos commentaires.

Abordons maintenant la forme d'activité que nous pourrions envisager à l'intérieur de notre Société.

Je me permettrai tout d'abord de laisser de côté l'aspect que nous avons abordé ensemble et qui a trait à la commercialisation de vos créations artistiques. J'aimerais que vous soyez certain, avant de les inclure dans l'activité de cette Société, que vous ne puissiez parvenir, par vous même, à retirer le bénéfice de vos oeuvres.

En effet, sur ce point j'ai quelques réticences à me voir, par le truchement de la Société, intéressé sur une émanation aussi intime que sont vos oeuvres artistiques. Nous débattons de cette question lorsque j'aurai l'occasion de vous recevoir à ANNECY.

.../...

LAULON  
ANNÉCY TEL 14-01  
BOITE POSTALE 80

La raison d'être de notre Société doit être établie sur une notion de service. Cette notion de service s'entrevoit sous deux aspects :

1°) Un service à rendre aux producteurs Brésiliens cherchant à écouler, sur le marché français ou par extension européen, leurs productions.

2°) Un service à rendre aux personnes physiques et morales brésiliennes qui désirent, en vue de l'équipement du territoire en industries ou affaires commerciales, réunir les informations qui leur sont nécessaires pour atteindre ce but.

A - dans le premier cas nous agissons comme représentant de Firmes ou d'intérêts brésiliens. Notre rémunération est selon le cas : ou commission sur le montant des affaires traitées ou éventuellement l'achat et la revente de produits brésiliens.

Nous pourrions envisager de réaliser nous mêmes les importations.

B - dans le second cas nous sommes mandatés par des personnes physiques ou morales brésiliennes pour étudier les techniques - matériel nécessaire - recherche de techniciens etc... en fonction de la création d'usines de production ou d'affaires commerciales sur le territoire du Brésil.

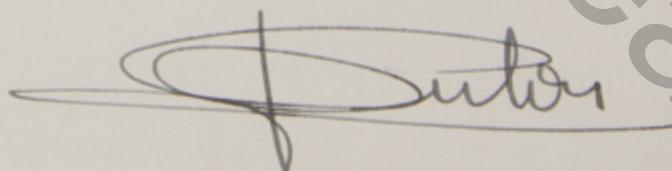
Notre rémunération pourrait s'envisager par la facturation de démarches et études entreprises pour mener à bien ces études, et nous pourrions éventuellement envisager une participation dans la création de ces affaires brésiliennes.

Cette participation pourrait se justifier par les conseils techniques que nous pourrions prodiguer aux entreprises et éventuellement par une participation au capital si nous pouvons arriver à réunir quelques fonds.

Je pense avoir à peu près résumé les principes essentiels de nos projets Vous voudrez bien examiner également un avant projet de création de Société que je vous remets ci-joint et me faire part de vos commentaires.

Il me serait agréable de vous lire, à moins que vous ne jugiez préférable de venir, votre épouse et vous même, faire un saut à ANNECY avant la date prévue pour votre naissance.

Bien à vous.



PROJET DE SOCIETE

Raison Sociale - par exemple : Société Franco Brésilienne d'Etudes et d'Entreprises  
SOFRANBREE

Forme juridique - Société à responsabilité limitée (S. A. R. L.) au capital de 10.000 NF  
(capital minimum légal)

<u>Répartition des actions</u> -	45 %	10 %	45 %
	Esmeraldo	Expert	Coulon

Gérance - Monsieur ESMERALDO (à défaut son épouse si la nationalité brésilienne ne le permet pas)

avec possibilité prévue dans les statuts pour Monsieur COULON à devenir gérant.

BUT - ACTIVITE

A - Département Import Export -

Toutes importations de produits ou denrées en provenance du Brésil.

Toutes exportations de produits ou denrées à destination du Brésil

B - Département Conseillers de techniques et de synthèses

Etudes pour le compte de personnes physiques ou morales de toutes créations et implantations d'activités commerciales ou industrielles sur le territoire du Brésil.

Siège social - Annecy - Tél. 45.32.72

Bureau à Paris Tél. MED 18.04

Bureau au Brésil

A étudier pour éviter double patente - Il sera peut être préférable de ne pas déclarer le bureau de Paris comme succursale de la Société mais comme bureau personnel de Monsieur ESMERALDO.